

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VITRY, CHAMPAGNE ET DER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 16 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six le 16 juin à 18 H 00, les membres du Conseil de Communauté VITRY, CHAMPAGNE ET DER se sont réunis à la salle des Fêtes de Frignicourt – Place du Général Leclerc – 51300 FRIGNICOURT, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIRGODIN, Président, suite à la convocation faite le 10 juin 2026, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et affichée à la porte des Mairies de ABLANCOURT, ARZILLIERES-NEUVILLE, AULNAY-L'AITRE, BIGNICOURT-SUR-MARNE, BLACY, BLAISE-SOUS-ARZILLIERES, BREBAN, CHAPELAINE, CHATELRAOULD-SAINT-LOUVENT, COOLE, CORBEIL, COURDEMANGES, COUVROT, DROUILLY, FRIGNICOURT, GLANNES, HUIRON, HUMBAUVILLE, LA CHAUSSEE-SUR-MARNE, LE MEIX-TIERCELIN, LES RIVIERES-HENRUEL, LIGNON, LOISY-SUR-MARNE, MAISONS-EN-CHAMPAGNE, MARGERIE-HANCOURT, MAROLLES, PRINGY, SAINT-CHERON, SAINT-OUEN-DOMPROT, SAINT-UTIN, SOMPUIS, SOMSOIS, SONGY, SOULANGES et VITRY-LE-FRANÇOIS, le même jour.

Etaient présents : MM. JUNG, CAPPÉ, REMY, FORMET, NEMBRINI, VEBER, BOUTROY (suppléant de M. DHYÈVRE), PASIAN (suppléant de M. THIEBAULT), Mmes LEROY-DUCARDONNOY, TRUMAUT, MM. COTTON, DELCOMBEL, Mmes FEIGRE, FELICETTI, ASLOUDJ, ROYER, ARMANETTI, MM. PETIT, DUGOIS, MAUTRAIT, CHAMPION (à partir de 18h08), GÉRARD, DESANLIS, Mme HERMONVILLE, MM. POIRISSE, DURAND (suppléant de Mme GEOFFROY), NOBLET, Mmes ROBIN, PÉPIN, MM. JEAN, ROYER, Mme LOISELET (suppléante de M. LEPAGE), MM. PASSINHAS, BONETTI, MIRGODIN, Mmes MUNSTER, HUILLET, M. LEVASSEUR, Mme BLOND, MM. BOURA, GRANDHOMME, MARQUET, Mme BOBLIQUE, M. HOUDAYER, Mmes CAILLAU, BLAND, BUCHHEIT, MM. TRIOLET (à partir de 18h11), ROCH.

Absents excusés : MM. FORTIN, TROLIO, GUÉLORGET, GONTHIER, BLONDEAU, Mmes OFLAZOGLU, GUÉRINOT, THOMAZÉ, MOREAU, MM. VIGNEAU, JOURNAUX, VILARD, SIMONNOT.

9 pouvoirs ont été déposés sur le bureau de Monsieur le Président :

- ✓ M. TROLIO donne pouvoir à Mme FELICETTI,
- ✓ M. GONTHIER donne pouvoir à M. LEVASSEUR,
- ✓ M. BLONDEAU donne pouvoir à Mme BOBLIQUE,
- ✓ Mme OFLAZOGLU donne pouvoir à Mme HUILLET,
- ✓ Mme GUÉRINOT donne pouvoir à M. BOURA,
- ✓ Mme THOMAZÉ donne pouvoir à Mme BLOND,
- ✓ Mme MOREAU donne pouvoir à Mme BLAND,
- ✓ M. VIGNEAU donne pouvoir à M. HOUDAYER,
- ✓ M. JOURNAUX donne pouvoir à M. MARQUET.

Secrétaire de séance : M. Romain DESANLIS.

TRAVAUX

EXTENSION DU RÉSEAU ELECTRIQUE BASSE TENSION ZONE D'ACTIVITÉ DE LOISY-SUR-MARNE

Rapporteur : Monsieur Olivier DELCOMBEL

De nouveaux prospects étant attendus sur la zone d'activité de Loisy-sur-Marne, il apparaît nécessaire, en amont des travaux de création de voirie, de prévoir une extension du réseau électrique basse tension afin de viabiliser et d'alimenter les futures parcelles.

Cette opération consiste en la réalisation d'une extension souterraine d'une longueur de 260 mètres.

À ce titre, il a été demandé au Territoire d'Energie Marne (ex S.I.E.M.), auquel la collectivité adhère, de bien vouloir étudier, chiffrer ce projet et de faire les travaux.

Les travaux seront réalisés par Territoire d'Energie Marne. A l'issue de l'étude, l'estimation suivante a été établie :

Travaux	Montant total H.T. des travaux	Taux de participation financière de CCVCD	Montant de la participation de la CCVCD
Extension du réseau électrique basse tension	22 700,00 €	60 %	13 620,00 €

Ces estimations ne comprennent pas la réfection des couches de roulement de chaussée dans l'emprise des futurs travaux de voirie.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet d'extension du réseau électrique de basse tension présenté par le Territoire d'Energie Marne,

Vu l'avis favorable du bureau de communauté en date du 2 juin 2026,

Il vous est proposé, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

1°/ approuver le programme d'extension du réseau électrique basse tension pour la viabilisation des parcelles restantes sur la Z.A.C. de Loisy sur Marne présenté par le Territoire d'Energie Marne ;

2°/ confier la réalisation de ces travaux au Territoire d'Energie Marne ;

3°/ accepter de verser au Territoire d'Energie Marne, un fonds de concours représentant 60 % du montant H.T. des travaux ;

4°/ autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute les pièces administratives et comptables en lien avec cette opération ;

5°/ dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026 et le seront aux suivants.

La délibération est adoptée
à l'unanimité des membres
du Conseil de Communauté.

Le secrétaire de séance,
Romain DESANLIS



POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT,
Sébastien MIRGODIN



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture le 29 JUIN 2026
et de la publication le 30 JUIN 2026
ou de la notification du

Signature
Pour le Maire,
Par délégation,
Pour la Directrice Générale des Services empêchée,
Le Directeur Général Adjoint,
Alexandre GUILLEMIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif
de CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.